Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié en ligne le 12/10/2026
ID : 040-244000865-20261008-DEL723-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2026 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 58
- présents : 46
- absents représentés : 10
- absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 30 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Régis GELEZ.

Présents : M. Régis GELEZ, Mme Ludivine LABEYRIE, M. Louis GALDOS, M. Pierre LAFFITTE, Mme Céline FOURNIER, M. Alexandre LAPEGUE, M. Mathieu DIRIBERRY, M. Étienne CARRERE, M. Pierre PECASTAINGS, M. Philippe MAGIEU, M. Philippe SARDELUC, M. Philippe SAINT-MARTIN, Mme Stéphanie CHESSOUX, Mme Laetitia GIBARU, M. Jérôme PETITJEAN, M. Dominique DUHIEU, M. Thierry DUCRET-DESBIEY, M. Bertrand DESCLAUX, M. Francis BETBEDER, M. Pierre FROUSTEY, M. Dominique GRAIRE, M. Mickael WALLYN, Mme Christelle FERRANDIS, M. Éric LARROQUETTE, M. Olivier BEGUE, M. Quentin BENCHETRIT, Mme Evelyne BOUCLEY, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Antoine COELHO, M. Jean-Claude DAULOUEDE, Mme Séverine DUCAMP, M. Jean-Franck GELIBERT, Mme Cindy HERVE, M. David LALANNE, Mme Marie-Christine LANZUTTI, M. Cédric LARRIEU, M. Frédéric LARRIEU, Mme Mélyssa LELONG, Mme Elisabeth MARTINE, Mme Anne MATTER, M. Damien NICOLAS, M. Olivier PEANNE, Mme Kelly PERON, Mme Sarah PITOT, Mme Lisa SARRADE, Mme Julia SASSI-CZERNIEJEWSKI.

Absents représentés : M. Jean-François MONET donne procuration à M. Damien NICOLAS, M. Sylvie DE ARTECHE donne procuration à M. Antoine COELHO, Mme Nathalie DARDY donne procuration à Mme Stéphanie CHESSOUX, M. Alain SOUMAT donne procuration à Mme Lisa SARRADE, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU donne procuration à M. Pierre PECASTAINGS, Mme Frédérique CHARPENEL donne procuration à M. Francis BETBEDER, Mme Christelle DUBOS donne procuration à M. Jérôme PETITJEAN, M. Régis DUBUS donne procuration à Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. David LYS donne procuration à Mme Mélyssa LELONG, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL donne procuration à M. Pierre LAFFITTE.

Absents excusés : M. Christian LAJUS, Mme Sandrine QUIGNARD.

Secrétaire de séance : Mme Séverine DUCAMP.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié en ligne le 12/10/2026
ID : 040-244000865-20261008-DEL723-DE

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - Mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et d'aides aux entreprises - Approbation du projet d'avenant à la convention en vigueur

Rapporteur : Monsieur Mathieu DIRIBERRY

Le 19 avril 2016, en séance plénière, la Région Nouvelle-Aquitaine adoptait un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) autorisant les collectivités territoriales et leurs groupements à attribuer des aides aux entreprises.

Par délibération du 28 septembre 2018, la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud approuvait une première convention de mise en œuvre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et d'aides aux entreprises, qui lui permettait de soutenir le développement économique du territoire en participant au financement des aides et régimes d'aides mis en place par la Région.

Le 20 juin 2022, la Région Nouvelle-Aquitaine votait une nouvelle version du SRDEII pour la période 2022-2028. Le 27 mars 2023, la Région adoptait en complément un nouveau règlement d'intervention présentant l'ensemble des dispositifs régionaux d'aides aux entreprises.

Dans le même temps, la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud prorogeait par avenants successifs (le 30 juin 2022 puis le 31 décembre 2023) et jusqu'au 1er juillet 2024, la convention initiale votée en 2018, de mise en œuvre du SRDEII.

Le 26 juin 2024, la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud a adopté une nouvelle convention de mise en œuvre du SRDEII, compatible avec le nouveau règlement d'intervention régional d'aides aux entreprises de 2023.

Cette nouvelle convention lie la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre conjointe du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Signée par les deux parties le 24 juillet 2024 et toujours en vigueur, la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII sur le territoire communautaire a pour objectif de fixer le cadre partenarial privilégié avec la Région. A ce titre, elle intègre (en annexe n° 3) la liste des dispositifs intercommunaux d'aides aux entreprises, en s'assurant de leur complémentarité avec les interventions économiques de la Région.

Ces dispositifs mis en œuvre par la Communauté de communes pouvant évoluer au fil du temps, un suivi du cadre d'application de la convention est régulièrement assuré par les services de la Région.

Lors d'une récente analyse de l'annexe n° 3 recensant les dispositifs d'intervention de la Communauté de communes, la Région a identifié la nécessité d'actualiser la liste de ces dispositifs en complétant certains des chantiers du SRDEII.

Par avenant n° 1, cette mise à jour des dispositifs intercommunaux prévoit l'ajout de mentions relatives :

- Aux chantiers 1.6 et 3.3 du SREDII, en lien avec la stratégie locale agricole et alimentaire intercommunale et faisant référence aux conditions favorables de mise à disposition de patrimoine foncier ou immobilier afin de favoriser l'installation de nouvelles productions vivrières.

- Au chantier 3.4 du SRDEII, en lien avec les opérations de développement de l'attractivité territoriale, et faisant référence aux moyens attribués à l'office de Tourisme Intercommunal (900.000€)

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié en ligne le 12/10/2026
ID : 040-244000865-20261008-DEL723-DE

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment ses articles 2 et 3 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1511-3, L. 4251-17 et R. 1511-4 à R. 1511-23-7 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021, 28 mars 2024, 24 juin 2025 et 4 février 2026, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2016 portant délégation, jusqu'au 31 décembre 2016, de la compétence d'octroi d'une partie des aides à l'investissement immobilier d'entreprise au Département des Landes ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 16 mai 2018 relative au règlement d'intervention de l'aide à l'investissement immobilier des entreprises et sa délégation de compétence auprès de Département des Landes ;

VU la délibération du conseil communautaire du 16 mai 2018 approuvant la délégation partielle de compétence au Département des Landes en matière d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises ;

VU la délibération du conseil communautaire du 26 novembre 2020 approuvant la délégation partielle de la compétence d'octroi des aides au Département des Landes ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2024 portant approbation de la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises ;

VU la convention SRDEII signée entre les parties le 24 juillet 2024 ;

VU le projet d'avenant n° 1, ci-annexé ;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Communauté de communes, en application de l'article L. 1511-2 du code général des collectivités territoriales, de soutenir le développement économique du territoire de Maremne Adour Côte Sud ;

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (56 voix pour)

DÉCIDE DE :

- approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention SRDEII portant actualisation de l'annexe n° 3 recensant les dispositifs d'aides économiques mis en œuvre par la Communauté de communes,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant n° 1,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié en ligne le 12/10/2026
ID : 040-244000865-20261008-DEL723-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 8 octobre 2026

Le président,
M. Régis GELEZ

MAREMNE ADOUR COTE-SUD
★ 40230 ★